

Direction et patronat veulent filialiser le fret !

Le député socialiste G Savary co-auteur d'un rapport sur l'application de la loi sur la réforme ferroviaire d'août 2014, a préconisé devant la commission du développement durable de l'assemblée nationale, le 19 octobre dernier, **de filialiser fret SNCF**.

Le député précise que l'objectif est la création d'une société anonyme et que **cela va aller très vite**. Bien entendu pour les capitalistes c'est la seule solution pour relancer le fret, pour être en règle avec l'Europe, pour gagner du fric, etc... Côté direction SNCF, bien évidemment il n'y a aucun démenti pour une raison simple, nos patrons partagent cette vision et font tout pour y arriver le plus rapidement possible !

Cela fait des années que notre organisation pointe du doigt cette volonté patronale de filialisation. **La gestion par activité, la désintégration de l'entreprise, la politique du cheminopoly avec la création de filiales, le dumping social au sein même de l'entreprise...préparent cette privatisation rampante.**

Et comme le dit le député, la filialisation totale de fret SNCF est **une conséquence directe de la loi ferroviaire** que nous avons combattue en juin 2014.

Vous vous rappelez, la direction et ses partenaires privilégiés que sont l'UNSA et la CFDT qui disaient que cette loi n'allait rien changer. Ils ont menti aux cheminots, honte à eux ! Les fossoyeurs du fret et de l'entreprise ce sont eux car ils ont participé activement à donner en pâture notre entreprise aux requins de la finance et du capitalisme.

Mais avant de filialiser, les patrons vont encore demander aux cheminots de faire des efforts car pour vendre il faut éponger le déficit. **Les suppressions d'emplois annoncées seront encore plus importantes, les augmentations de salaires inexistantes, etc.** En gros ce qu'ils veulent c'est assainir les comptes en cassant les reins, les emplois et les conditions de travail de ceux qui font tourner la boutique. **Une fois le matraquage réalisé ils vendront fret SNCF pour un franc symbolique à une boîte privée.** Et c'est de la même manière qu'ils veulent procéder au voyageur.

Pour SUD-Rail il est hors de question de les laisser faire sans broncher, nous nous battons pied à pied sur chaque restructuration, régression sociale, suppression d'emploi sans rien lâcher !

Que personne ne soit dupe, il y a d'un côté le camp de ceux qui veulent nous broyer et de l'autre celui de ceux qui veulent se battre et résister ! Nous cela fait longtemps que nous avons choisi !

Oui au report modal, NON au Lyon-Turin !

La fédération SUD-Rail après avoir débattu et fait les constats suivants :

- la voie ferrée existante est largement sous utilisée,
- il est possible de transférer des marchandises de la route vers le rail au départ d'Ambérieu en Bugey comme l'a écrit l'ensemble des syndicats cheminots dès l'année 2000 avec le soutien de nombreuses organisations,
- le fret ferroviaire est en déclin sur l'ensemble du pays par une volonté délibérée de ne pas le relancer,
- la priorité pour le réseau ferré national est à l'entretien, la sécurité, le développement des transports du quotidien et non à des projets qui engouffrent la totalité des budgets et ne font qu'augmenter le déficit de SNCF Réseau,
- ce projet est dans les faits un projet de Partenariat Public/Privé (PPP) comme tous les documents en attestent,
- des travaux d'amélioration dans la région et plus largement sur l'ensemble du territoire sont bien plus utiles à la population,
- la faillite de la section Perpignan-Figueras en 2015 démontre que le projet Lyon-Turin qui coûte six fois plus cher pour chaque kilomètre conduit inéluctablement à **la faillite qui sera supportée comme pour les autres projets par les contribuables et les cheminots** à qui l'on présente déjà des plans d'économies pour éponger les dépenses délirantes et inutiles.

La fédération SUD-Rail rejette le projet Lyon-Turin en exigeant le développement du fret ferroviaire au départ d'Ambérieu dans le cadre des activités de SNCF Fret, entreprise publique qui doit répondre et offrir des services de qualité pour le transport des marchandises entre la France et l'Italie.

SUD-Rail demande que les investissements soient dirigés vers les priorités connues que sont la sécurité, la maintenance et l'entretien du réseau ferré national, l'amélioration du réseau pas le doublement des voies uniques pour augmenter le nombre de circulations de trains et développer les trains du quotidien.

Le projet Lyon-Turin doit être arrêté maintenant et l'argent public orienté vers les vraies priorités et les besoins de la population et non vers des opérateurs privés qui ne prennent aucun risque mais tirent les marrons du feu.

Dépôt de Saint Jean de Maurienne

Le CHSCT a émis **un avis défavorable motivé sur le projet de déménagement à Modane**. Le fait que de nombreuses questions soient restées sans réponse laisse les agents concernés dans le flou pour leur avenir et donc dans des conditions difficiles pour exercer sereinement leur métier.

Nous avons relevé des incohérences entre les documents fournis aux différentes Instances Représentatives du Personnel (CHSCT et Commission Economique du CE ne donnent pas les mêmes chiffres...) voire même **des manipulations grossières tendant à faire croire que oui, le déménagement est aussi inévitable que salvateur tout en étant indolore !!**

Ainsi dans le document présenté par l'entreprise à la Commission Economique du 09/11/16, le temps passé EV par JS à SJM « représente entre 2 et 3 heures et peuvent être considérées comme non productives », **les ADC de Maurienne savent que c'est faux !** Plus loin, dans le même document, la Direction ne parle que de 34 agents concernés par le déménagement, alors qu'en Maurienne 55 ADC sont actuellement rattachés à SJM, bien que 21 d'entre eux soient actuellement en détachement. **Ce chiffre n'est pas anodin, puisque c'est sur ces chiffres pipeautés et orientés que la Justice a débouté le recours à l'expertise en considérant que seulement 3 agents auraient à être reclassés...**

Nous serons intransigeants sur l'application du RH910 qui oblige l'entreprise à faire passer l'entretien exploratoire, qui doit être suivi d'une note écrite remise à l'agent, ET d'orientation à chaque agent concerné (voir chapitre 4 du 910). Nous avons exigé qu'une trace écrite apparaisse dans le PV de CHSCT pour que les agents qui seraient encore en détachement lors de la fermeture reçoivent bien un 630 leur signifiant leur affectation à MOD, leur évitant ainsi de se retrouver sans résidence à l'issue de leur détachement.

Plus que jamais, il est nécessaire que le chacun pour soi ne prenne pas le dessus sur la défense collective des ADC Mauriennais pour la préservation de leurs conditions de vie et de travail !

Restructurations

Entre le 14 octobre et le 15 décembre, la direction provoque 7 réunions du CHSCT sédentaire. En d'autres temps, on aurait pu croire que c'était pour travailler à l'amélioration des conditions de travail, d'hygiène et de sécurité. Bien **évidemment ils s'en moquent et nous convoquent pour des restructurations qui ont toutes un point commun : casser de l'emploi !**

Suppressions de postes à Grenoble, à Ambérieu, des relais métiers, redécoupage des équipes en Maurienne, d'un assistant clientèle et de l'assistant DPX (pour le remplacer par une qualification E) sont présentées au pas de charge.

Le 29 novembre, d'autres réorganisations seront à l'ordre du jour avec des emplois détruits **sur Ambérieu suite à la perte du trafic des carrières St Laurent.**

Et pour la fin de l'année **les patrons annoncent de lourdes suppressions d'emplois sur le site de Modane** qui seront présentées **lors du CHSCT du 15 décembre en guise de cadeaux de Noël !**

Il n'est pas question de subir le calendrier patronal, c'est pourquoi nous avons déposé, avec la cgt, une demande de concertation immédiate sur l'ensemble des restructurations sédentaires et traction (dépôt de St Jean)

CHANGEMENT DE SERVICE

Cette année plus que les autres, **le changement de service annuel s'annonce très compliqué et pourrait avoir des conséquences désastreuses** chez nous, mais aussi partout ailleurs. De nombreux contrats ont été perdus (Novatrans, Carrière St Laurent,...), certains se cassent la gueule faute de mauvaises récoltes céréalières cette année alors que d'autres sont en sursis avec l'arrivée à Modane des Italiens de « Merchi-Italia » qui lorgnent entre autre sur les trafics Fiat pour VSX et GEFCO pour Ambérieu.

Ajoutez à ça, la pression de Régiorail pour les dessertes et la concurrence sauvage de la route, vous comprendrez que les patrons ont tous les arguments pour accuser les cheminots et ceux qui les défendent d'être les principaux responsables de cette hécatombe annoncée : on coûte trop cher, on fait trop grève, on prend trop le taxi,...

A Ambérieu, la Direction impose pour décembre **la fusion des roulements 122 et 123** sans avoir anticipé les formations nécessaires à pareille fusion. Cette refonte ne pourra se faire que sous les conditions que nous avons portées avec la CGT **lors de la DCI du 14/11/16** pour que chaque ADC de la RT ait une vue fiable sur sa programmation et pour que le roulement unique ne devienne pas du Chemin de Fer à la carte. Nous verrons si nos propositions ont été entendues au cours des commissions roulement et grille des 23 et 29/11 et invitons les ADC du site à profiter **de l'après-midi du 25/11 pour venir échanger au local SUD-Rail lors de la permanence syndicale.**

Quoi qu'il en soit, les délégués SUD-Rail veilleront toujours à préserver les conditions de travail des ADC et refuseront toujours de céder aux divers chantages patronaux.

PRIME EXCEPTIONNELLE

Les agents Modanais du CCM et du dépôt ont travaillé dans des conditions déplorables durant les travaux sur ces deux chantiers.

Les délégués SUD-Rail ont demandé et obtenu de la direction un accord pour l'attribution d'une prime exceptionnelle aux agents concernés.

Nous ne sommes pas dupes ! Nous prendrons la prime mais nous resterons mobilisés contre l'anéantissement programmé du site de Modane.

INDEMNITES MODIFICATION DE COMMANDE (IMC)

La SNCF est allée jusqu'en cassation et a perdu à chaque fois ! Les choses sont claires et **le rendu de Justice donne pleinement raison à la démarche impulsée depuis 2009 par la Fédération SUD-Rail.**

Toute modification entre la commande et la prise de service donne lieu au versement de l'IMC pour tous les personnels du titre 1 et ce même si les PS et FS ne sont pas modifiées.

Une modification de tâche est une modification de commande et la Direction doit payer une IMC.

Au cours de la DP, nous avons demandé à ce que les IMC attribuées soient annotées dans le champ mémo de Pacific et que les ADC n'aient pas à pinailler pour toucher ce qui leur est dû.

Vos délégués SUD-Rail

FREDERIC FORTUNA – JEAN BARBIER – GREGORY MEUNIER – FABIEN DARVES – GUILLAUME MOREL – RAPHAEL PERNET – YANNICK CUGNET